

# **Priorité Inclusion dans les projets de Mobilité Erasmus Enseignement Supérieur**

**AEF-Europe  
15/05/2023**



# PRIORITE INCLUSION

- Une des 4 priorités du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027: Digitalisation – Inclusion – Développement durable – Citoyenneté
- = Promouvoir la diversité sous toutes ses formes:
  - ✓ Favoriser la participation d'organismes avec moins de ressources/petite taille
  - ✓ Financer des projets mettant l'inclusion au cœur de leurs activités
  - ✓ Faciliter l'accès aux mobilités à des personnes avec moins d'opportunités (AMO), c'est-à-dire les personnes les plus fragiles, les plus éloignées de la mobilité et celles qui en ont le plus besoin
    - ✓ Formats de mobilité adaptés (mobilité courte hybride, BIP)
    - ✓ Soutien financier spécifique (Top-up, couts réels)
- 8 obstacles définis par le Programme
  - ✓ Handicaps
  - ✓ Problèmes de santé
  - ✓ Obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation
  - ✓ Différences culturelles
  - ✓ Obstacles sociaux
  - ✓ Obstacles économiques
  - ✓ Obstacles liés à la discrimination
  - ✓ Obstacles géographiques.

# PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS EN LIEN AVEC L'INCLUSION

En signant la Charte, l'établissement s'engage à *garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées*

Dans cet objectif d'inclusion, les établissements sont également encouragés à :

- mettre en place des possibilités de mobilité intégrée comme, par exemple, les **fenêtres de mobilité**
- saisir les opportunités de **mobilités courtes hybrides**
- désigner, en leur sein, des **agents Inclusion** chargés de la mise en œuvre de cette priorité

## CONCRETEMENT...

- Permettre aux participants AMO (Avec Moins d'Opportunités) de réaliser un séjour Erasmus dans de bonnes conditions
- Catégories AMO éligibles fixées, par Appel, par l'Agence en collaboration avec un groupe de travail représentatif des 4 secteurs de l'enseignement et de la formation et sur base des 8 obstacles définis par le Programme  
*Spécificité AC 171*: possibilité de fixer autres critères en accord avec l'établissement partenaire, à valider dans l'All)
- Un soutien financier sous deux formes:
  - 1) Top-up: montant de bourse *additionnel* aux taux standards
  - 2) Soutien additionnel à la mobilité pour des frais non-couverts par les forfaits voyage et séjour standards
    - sous forme de coûts réels pour le participant (pas de plafond mais validation par l'Agence sur base d'une analyse des besoins)
    - sous forme de forfait (100€/participant) pour l'organisme qui organise les activités de mobilité
- Mise en œuvre d'un format de mobilité spécifique:  
*En plus du soutien financier*, les étudiants AMO ont accès à la mobilité de courte durée de 5 à 30 jours (avec composante virtuelle obligatoire)

# PERPECTIVES ET ENJEUX

Depuis 2021, renforcement *modéré* de la dimension inclusive du Programme:

- en nombre de participants AMO : 18 % de participants SM avec moins d'opportunités (Appel 2021\*) versus 14-15% sous l'ancienne Programmation 2014-2020:
  - ✓ difficultés à appréhender des obstacles autres qu'économiques, d'où la nécessité d'approfondir la réflexion autour des obstacles sociaux, culturels, ...
  - ✓ enjeux liés à la mise en œuvre
    - d'une promotion/communication spécifique vers ces publics
    - des nouveaux formats de mobilité (mobilité courte hybride, BIP)
- en ce qui concerne les organismes participants: sous-représentation récurrente des EES de promotion sociale, avec, pour l'Appel 2023, 2 EES promsoc participants (participation intermittente du secteur : sur les 82 EES promsoc en FWB, 7 EES chartés)

\* Statistiques 2021 provisoires, statistiques 2022 incomplètes